



**OPPOSITION POLITIQUE
CONGOLAISE**

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

MANIFESTE DE L'OPPOSITION POLITIQUE CONGOLAISE

PRÉAMBULE

L'opposition est indispensable dans une démocratie pluraliste, d'une part pour défendre les valeurs républicaines garanties par la Constitution, d'autre part pour maintenir l'équilibre entre les blocs politiques qui concourent à l'expression du suffrage universel. C'est pourquoi :

Considérant que l'opposition est constituée de tous les Partis politiques qui revendiquent ce statut politique, qu'ils appartiennent à l'opposition dite parlementaire ou extra-parlementaire, pourvu qu'ils œuvrent pour l'alternance démocratique et pacifique en République du Congo ;

Considérant que l'opposition participe à la vie démocratique, défend les idéaux de paix, de démocratie et de liberté, autour d'une feuille de route concertée, cohérente et réaliste ;

Considérant les principes consacrés au titre III de la Constitution congolaise du 25 octobre 2015, notamment ses articles 57, 58, 59, 61, 62 et 63 ;

Considérant la loi n°28-2017 du 7 juillet 2017 déterminant le statut de l'opposition politique en République du Congo ;

Conscients de la nécessité de réorganiser les forces politiques qui composent l'opposition congolaise ;

Conscients de l'impérieuse nécessité de consolider la démocratie congolaise et de bâtir une opposition dynamique, organisée et responsable ;

Affirmant que les Partis de l'opposition politique congolaise entendent :

- être une alternative politique crédible à la majorité au pouvoir ;
- réaliser l'unité et la cohésion de l'opposition ;
- exercer les prérogatives dévolues à l'opposition conformément à la Constitution, aux lois et règlements en vigueur sur les Partis politiques ;
- contribuer à la consolidation de la paix et de la démocratie ;
- œuvrer pour le respect de la Constitution, des lois et règlements de la République ;
- œuvrer pour la promotion des valeurs de partage, de solidarité, d'équité, de dialogue, de transparence et de respect mutuel en politique ;
- œuvrer pour le respect de la biodiversité et de l'environnement ;
- renforcer l'image de l'opposition à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Résolument engagés sur la voie de la démocratie, de la justice et de la défense des libertés fondamentales, des valeurs et principes ci-haut énoncés ;

Nous, Partis de l'opposition politique congolaise, réaffirmons, à travers le présent Manifeste, notre engagement à :

- lutter pour la mise en place d'une gouvernance électorale fiable et équitable ;
- œuvrer pour la restauration de l'État de droit à travers le respect des droits de l'homme et des libertés publiques ;
- Travailler pour la conclusion d'un Pacte Républicain comme nouveau contrat social, afin de mettre le pays sur la voie de la démocratie participative et du développement.

I. DE LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE

Devant la nécessité de garantir la crédibilité des processus électoraux, l'opposition politique congolaise rappelle aux pouvoirs publics qu'une bonne élection met l'ensemble des acteurs politiques et la population à l'abri des troubles sociopolitiques qui sont malheureusement sources de division et portent gravement atteinte à l'unité et à la cohésion nationales. C'est pourquoi la gouvernance électorale au Congo devra connaître une amélioration substantielle à travers :

- la réécriture de la loi électorale de 2001 modifiée et complétée plusieurs fois ;
- la refonte du fichier électoral ;
- le recensement biométrique ;
- la mise en œuvre de la carte d'électeur biométrique ;
- la réalisation d'un découpage électoral équitable qui tienne compte du poids démographique et de l'enclavement des entités administratives ;
- le renforcement des moyens de lutte contre la fraude électorale et la corruption ;
- la révision à la baisse des montants du cautionnement aux différentes élections ;
- l'adoption d'une loi sur le plafonnement des dépenses des campagnes électorales ;
- la suppression du vote par anticipation des agents de la force publique ;
- l'indépendance totale de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI) qui devrait s'entendre par :
 - la redéfinition de la nature juridique et de la durée de son mandat ;
 - la recomposition de ses membres et la redéfinition de ses compétences et de ses attributions ;
 - l'autonomisation et la composition paritaire des bureaux de vote.

II. DE LA RESTAURATION DE L'ÉTAT DE DROIT À TRAVERS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Malgré les garanties constitutionnelles, on assiste encore à moult violations des droits et restrictions des libertés dans plusieurs domaines de la vie en société. Or, l'État de droit est celui dans lequel tous les citoyens sont libres et égaux devant la loi.

Ainsi, conformément aux dispositions de la Constitution du 25 octobre 2015, les leaders des Partis politiques de l'opposition devront bénéficier, entre autres, de :

- la libre circulation sur toute l'étendue du territoire national et/ou la liberté de sortie à l'extérieur du pays ;
- le libre accès aux médias publics ;
- la liberté d'expression et d'opinions ;
- la liberté des réunions et des manifestations ;
- l'égal accès et l'égalité de traitement au sein des institutions et autres services publics.

L'opposition politique congolaise devra conquérir et réaffirmer les valeurs ci-dessus énoncées, les promouvoir et les défendre.

III. DE LA CONCLUSION D'UN PACTE RÉPUBLICAIN

Pour parvenir à la construction de la Nation congolaise où le vivre ensemble sera le liant de toutes les générations, l'opposition politique congolaise s'engage à œuvrer pour :

- la construction de la conscience républicaine et patriotique ;
- la proclamation solennelle des valeurs républicaines devant servir de socle intangible et engageant les forces vives de la Nation contenues dans un opuscule.

Les Partis de l'opposition politique congolaise,

Dans le respect du Règlement intérieur du Collège des Présidents des Partis de l'opposition politique congolaise, et se reconnaissant dans les principes et valeurs affirmés dans le présent **Manifeste**, s'engagent à ne ménager aucun effort pour assurer son applicabilité. Un tel engagement, bien que respectant l'autonomie fonctionnelle des Partis de l'opposition politique congolaise, implique par ailleurs :

- le respect de l'éthique politique, de la discipline, des résolutions et des décisions prises par consensus, ainsi que des stratégies arrêtées de commun accord ;
- la fidélité sans faille des Partis de l'opposition politique congolaise aux principes et valeurs défendus ;
- la disponibilité et la mise à contribution des compétences des uns et des autres à l'atteinte des objectifs communs ;
- le refus et le rejet de tout comportement politique opportuniste tendant à nuire à la cohésion de l'opposition politique congolaise ou à ses intérêts ;

Exprimons par ailleurs notre détermination à œuvrer sans relâche pour l'aboutissement et la défense des engagements contenus dans le présent **Manifeste** ouvert aux partis politiques qui se reconnaissent de l'opposition politique et ce, sans conflits d'intérêts, de quelle que nature que ce soit.

Fait et adopté à Brazzaville, le 17 avril 2025

Les signataires :

PARTIS POLITIQUES	DIRIGEANTS	SIGNATURES
U.P.A.D.S.	Joseph BABIABIO	
U.D.H-YUKI	Alain Pascal LEYINGA	
MUST	Marcel MOKOLO	
PRL	Keris Sylvre AMBERO BALONGA	
CDR	Bonaventure BOUDZIKHA	
CODEMA	Jean Antoine Chas walemou	
CAR	Claire MBOUSSA - ELCAH	
CNR	MAYALA RODRIGUEZ	
UDR-MWINDA	Guy Romeo KINFOUSSIA	
MNLC	Michel MBOUSSA NGOUAN	
UFOVINA	JEAN-MICHEL EBAKA	
UDLC	Samba Roger Romaric	
PC2E	Jean Jiri EBINA	
URC	Diakabano - Woubanson A M	
MIS	Po Euel Nkomo Fulgo	
MR	Destin GAVET	

Pascal TSATY-MABLALA
 Le Chef de l'Opposition politique